

La XXXVII^e Session
de la Société internationale
Fernand De Visscher
pour l'histoire des droits de l'Antiquité
Le Caire, 7-10 décembre 1983

par Aristide THÉODORIDÈS
(*Bruxelles*)

Le Congrès du Caire avec la croisière sur le Nil.

La nouvelle avait été accueillie comme un événement majeur ! Il ne s'agissait pas d'un simple congrès, mais de la visite du Caire et de l'Égypte, au point que le thème adopté en avait précisément été « L'Égypte ».

La fascination exercée par la Vallée du Nil a été telle que des collègues ont « oublié » qu'ils avaient annoncé une communication ! Et les sites ont été maintes fois visités avec une telle prenante sympathie que des monuments ont dû s'en sentir ranimés ! Nous avons dû ces possibilités et le programme qui nous les accordait, à l'initiative, au courage, à la générosité de notre ami et collègue F. MARSFAWI, Professeur à la Faculté de Droit.

L'ouverture de la session s'est faite académiquement en présence de Mr le Recteur, de Mr le Vice-Recteur, de Mr le Doyen de la Faculté, de plusieurs professeurs et personnalités. Après les allocutions de bienvenue, Mr le Professeur Abou TALEB a dressé, pour nous, venus de l'Occident, un magnifique tableau du droit islamique. Il est revenu sur le sujet avec une extrême amabilité lors d'entretiens privés, et à l'occasion d'une conférence donnée sur le bateau.

Cette partie officielle a été immédiatement suivie d'une réception à l'orientale dans les jardins de l'Université, où nous attendaient de nombreuses tables richement garnies de « toutes espèces de choses bonnes et pures ».

Mais il fallait travailler ! Le thème qui était donc « L'Égypte » a été abondamment traité sous toutes ses faces, surtout pour la période hellénistique, sans que nos collègues spécialistes de l'histoire des institutions de Rome aient négligé de nous montrer ce qu'il en était en ce moment en Égypte. On lira comme chaque année avec grand profit le résumé des communications rédigé par le Professeur Roger VIGNERON, de l'Université de Liège, dans *Labeo*, 30 (1984), pp. 117-122.

MR AR. THÉODORIDÈS avait été désigné pour tracer le cadre historique, institutionnel, archéologique et religieux dans lequel allaient se situer nos enquêtes et notre exploration. Il a tenu au préalable à saluer la mémoire de collègues que nous ne verrons plus.

Le Professeur E.J. BICKERMAN, spécialiste de la papyrologie, nous avait encore livré il y a quelques temps la primeur de son interprétation d'un nouveau document concernant l'application du droit romain en Égypte.

Le très vénérable professeur Hans-Julius WOLFF, spécialiste du droit grec et hellénistique, nous a, entre autres, analytiquement décrit l'organisation de la Justice dans l'Égypte lagide.

Le Professeur Fulvio CROSARA, qui vivait comme un saint, s'était attaché à la notion de serment et à ses modes de prestation, de l'Antiquité jusqu'au Moyen Âge chrétien, en réservant tout un chapitre à l'antique Égypte.

Des épouses de collègues aussi, nous ont quittés. C'est en Égypte, où il a vécu lui-même plusieurs années que Jean MACQUERON a connu Mlle DAIRENNES qui allait devenir Madame MACQUERON : elle était sœur d'un chercheur qui s'est intéressé à l'Égypte, et qui avait rédigé un essai sur « Le Socialisme d'État » dans ce pays, à l'époque pharaonique.

En guise de couronnement à sa propre carrière, le Professeur Arnaldo BISCARDI avait prévu, comme un enchantement, de venir

avec Madame BISCARDI visiter une des sources de la civilisation méditerranéenne, dont il a une parfaite connaissance des documents de l'époque gréco-romaine. Mais Madame BISCARDI a eu une grave rechute; elle n'a pu se remettre, et dans sa désolation, notre ami BISCARDI a renoncé à venir sans elle goûter le charme et le mystère de l'antique Égypte ...

Cette Égypte, avons-nous signalé, exerce une indiscutable fascination, et cependant on l'aborde souvent avec des préjugés défavorables. C'est pourquoi, dans sa présentation de la civilisation pharaonique, *AR. THÉODORIDÈS* s'est efforcé d'en fixer les points saillants sous trois rubriques qui correspondent aux préoccupations de nombreux collègues et à leurs interrogations. Plusieurs parmi eux ont, en outre, désiré obtenir une vue globale de ce qui avait été visité dans la vallée du Nil. On s'efforcera d'en offrir la quintessence!

Et voici donc les graves problèmes soulevés: les Grecs ayant créé la démocratie, le reste ne serait que despotisme barbare. Les mêmes Grecs ayant instauré la rationalité, tout ce qui est antérieur attesterait une sauvage primitivité de la pensée. Le Christianisme, pour sa part, ayant conçu et imposé l'unité de la foi, il n'y aurait eu auparavant qu'un effarant polythéisme, terni au surplus par l'idolâtrie et la zoolâtrie.

Le problème général des institutions.

Il y a eu, certes, en Grèce, une organisation politique remarquable dont Athènes a spécialement donné le ton, et dont nous sommes fiers de nous inspirer. Elle renferme toutefois des difficultés d'application, car ce régime valait pour les « Cités ». Le « siècle de Périclès » a, bien sûr, été préparé de longue date, mais en tant que tel, il n'a duré somme toute qu'une vingtaine d'années (et encore en n'accordant des droits qu'aux « citoyens »), suivi de troubles et de rebondissements, avant qu'Athènes ne soit intégrée dans le Royaume de Macédoine pour devenir partie d'un Royaume hellénistique et être absorbée, en fin de compte, par l'Empire Romain, dont l'hégémonie a été souveraine, après s'être uniformément répandue. C'est unique-

ment à l'échelon local qu'il y a eu une participation effective de la population (généralement bourgeoise) à l'activité politique.

Diodore de Sicile n'aimait pas, on le sait, la démocratie qui mobilise la population en vue de sa participation aux Assemblées; mais ce n'est pas pour se tourner vers la tyrannie, c'est le régime de la vieille Égypte qu'il prône.

Chez les Égyptiens, il y a un Roi qui est véritablement constitutionnel: ses pouvoirs sont réglementés par les lois et il se trouve chargé d'une insigne mission, celle de faire régner l'Ordre - l'Harmonie - la Justice - la Vérité, notions qui étaient signifiées en égyptien par un seul terme: « Maât ».

Cet « Ordre » qui subsume les nuances inhérentes à « Maât » n'est pas un diktat tout fait émané d'une inspiration extérieure, mais l'objet d'une perpétuelle quête humaine, celle d'une adaptation aux circonstances de la vie, à réaliser par le Chef aidé des membres de son Administration, et toute la population.

Des dirigeants ont à cette fin pris modèle sur des réalisations antérieures à eux, mais combien n'y en a-t-il pas eu qui prétendent avoir agi toujours plus et mieux que leurs devanciers. Et ce à quoi ils ont tendu, tout dirigeants qu'ils fussent, c'est de laisser cette population vaquer aux activités locales, et de permettre à ceux qui se distinguaient par leurs qualités, leurs mérites, et leur loyauté, de participer aux mécanismes de l'Administration Centrale, et à la sagesse du Conseil de la Couronne.

Diodore magnifie donc ce régime bien qu'il n'ait pas eu à sa disposition, comme nous, une source d'information exceptionnelle, incarnée par les documents du village des ouvriers de la nécropole thébaine (ou Deir el-Médineh), dont notre ami Schafik ALLAM s'est fait le spécialiste. Ces ouvriers réunis en Conseil devenaient collectivement des « serou », c'est-à-dire des « fonctionnaires-magistrats », comme l'étaient les fonctionnaires-magistrats de l'État, et ils prenaient chez eux, en matière administrative, juridique et judiciaire (exception faite, en ce domaine, pour les grandes causes) les mesures utiles au développement de leur centre, nous dirions de leur « Cité ».

Ils possédaient aussi une réglementation sociale. Ils avaient

par exemple, des infirmiers à leur service sur le chantier, et ils obtenaient, apparemment avec facilité, des dispenses de travail.

Les Grecs nous ont instruits sur la participation des « citoyens » à l'exercice des Pouvoirs publics, mais avant eux, l'histoire de l'Égypte est déjà riche d'enseignement dans le sens d'une réelle collaboration : l'expérience de l'époque pharaonique constitue un objet fécond de méditation, comme la République et l'Empire Romains en forment d'autres.

Le problème de l'irrationnel.

Nous y avons répondu en recourant à un document du début du XIII^e s. av. J.-C., qui se trouve conservé au Musée du Caire, et que nous avons eu l'occasion de faire connaître aux étudiants du Professeur MARSFAWI. Il nous fournit la relation d'un procès (appelé « Procès de Mès »), où la procédure suivie, l'argumentation utilisée, et les moyens de preuve admis, montrent qu'on s'en tenait, dans l'exercice de la Justice, à une stricte rationalité. Et il en est ainsi depuis l'Ancien Empire.

Comment se fait-il dès lors qu'on ne l'accepte qu'avec des réticences, voire des affirmations carrément hostiles ?

C'est parce qu'on commet des confusions, en s'appuyant sur des données qui par nature sont irrationnelles. Il s'agit spécialement des vues relatives à l'au-delà. Dans les tombes, les Égyptiens, afin d'accumuler les chances, explique-t-on, juxtaposent des positions, des convictions, des espérances, en globalisant les idées courantes sans les trier, alors que ces idées ne sont pas toutes compatibles. Voilà ce qu'on leur reproche ; ils auraient dû adopter la meilleure des solutions et écarter les autres.

Mais, sommes-nous en droit de demander, quel serait donc le critère de l'option dans ce domaine de croyances ? Eux, par contre, nous exposent la raison de leur façon de faire : « Jamais personne n'est revenu de là-bas pour nous dire ce qui s'y passe ».

C'est eux qui ont la logique pour eux, et conséquents avec eux-mêmes, ils vont jusqu'à la négativité, c'est-à-dire jusqu'à l'attitude à prendre lorsqu'on n'est pas convaincu, et qu'on ne se satisfait pas d'un scepticisme passif, désolant, annihilant. Et la

voici appliquée par un prêtre qui, pour ce qui le concerne, aboutit à l'eudémonisme: « J'ai passé ma vie dans la joie, sans soucis ni maladies. J'ai fait de mes jours une (continue) fête, avec du vin, et des onguents. J'ai vécu suivant mes désirs, car je savais que la vallée désertique de la nécropole est ténébreuse ». Pour lui, il n'y a rien au-delà de la nécropole; aussi poursuit-il: « L'issue de la vie est affliction »! Il fait pareille affirmation car la mort nous enlève la sensibilité et la conscience. « L'issue de la vie est affliction, ce qui signifie la perte de tout ce qui était en notre possession, et le fait de siéger dans un hall (la tombe ou la nécropole) où règne l'inconscience, en attendant un matin qui ne vient jamais. Car la mort, c'est être inconscient et dormir, alors même que le soleil se lève! C'est avoir soif en étant à côté de la bière (à savoir la boisson, les offrandes) ». Les offrandes effectivement ne servent à rien, puisqu'il n'y a plus de sensibilité. Ce prêtre remplit son office dans le temple, mais pour le reste il n'a aucune espérance.

D'autres, au contraire, ont foi en l'avenir, et c'est avec une radieuse confiance qu'ils s'adressent au soleil divinisé, qui en tant que tel, peut tout. Écoutons le Vizir Paser: « Ô toi, qui illumines le pays des rayons de ton corps, ô être divin (qui es plus que l'astre physique), sous ton aspect de tout puissant habitant du ciel, puisses-tu faire que j'aïlle et vienne dans la nécropole (= revenir de l'au-delà) chaque jour; puisses-tu faire que je te voie quand tu te lèves, et que je me concilie ta bienveillance quand tu te couches à l'horizon (afin de pouvoir recommencer), que je me rende de nouveau à la demeure des vivants (sur terre), mon cœur étant avec moi (me sentant pleinement conscient), sans qu'il se sépare de moi, pour toute la durée de l'éternité ».

Ainsi, pour les uns, dès lors qu'il n'y a plus de conscience, tout est fini. Pour les autres, il y a une conscience sui generis, inépuisable, acquise par des moyens mystiques. Qui a raison? C'est l'éternelle et angoissante question. Le fait est qu'on ne peut exiger de rationalité là où il n'y a pas de référence possible à un fondement logique ou positif.

Mais, pour en revenir à l'objet de nos recherches, les docu-

ments de droit nous éclairent sur la logique réelle; dans le cas d'un animal laissé en dépôt, le maître propriétaire réclame la restitution de l'animal déposé: celui-là et pas un autre! Et toute l'action judiciaire repose sur cette irréductible exigence. Dans le cas d'un achat entaché de dol, l'acquéreur d'un âne s'écrie à l'adresse du vendeur devant le tribunal: « Qu'il me livre un âne qui soit bon, ou mon argent (la résolution de notre accord) »!

Ici, l'âne est traité comme une matière fongible, mais encore faut-il que ce soit un âne, car la convention a porté sur un âne. Il n'est pas question d'un hippopotame ou de quoi que ce soit d'autre. C'est dans leurs spéculations eschatologiques qu'ils admettent, du moins certains d'entre eux, des mutations, des transformations, des fuites, parce que là, par définition, on abandonne la positivité.

Nous pouvons assurément être déroutés par certaines idées égyptiennes. C'est que leurs prémisses, leurs conceptions de base, n'annoncent pas nécessairement les nôtres (il y a du conventionnel dans l'existence!). Or — ce qui chez les commentateurs est un objet constant de confusion — la logique ne réside pas dans les prémisses, mais dans le déroulement de la pensée ou l'accomplissement d'actes à partir d'elles. La preuve en est qu'au départ de prémisses divergentes, Euclide, Riemann et Lobatchevski ont fondé des géométries d'une déduction rigoureusement *logique*, mais aboutissant à des conséquences inévitablement différentes. Euclide (et partant les Grecs) n'ont pas l'exclusivité de la géométrie, ni l'Occident celle des idées. Aussi voit-on vraiment en application chez les Égyptiens, quand il y a lieu, les grands principes de « la » logique que nous avons tenu à rappeler lors de l'analyse du « Procès de Mès », à savoir: les principes d'identité, du tiers exclu et de raison suffisante.

En d'autres termes encore, on peut avoir affaire à une pensée cohérente, rationnelle, à partir de prémisses irrationnelles (comme dans les religions), et qui même seraient erronées.

Le problème du polythéisme.

Nous avons fait une mémorable croisière sur le Nil, qui s'allongeait devant nous majestueux dans une vallée limitée de part

et d'autre par les falaises rocheuses, celles qui ont fait que l'art, en raison des matériaux utilisés, fût souvent massif, à la mesure de l'éternité espérée, à moins que la notion d'éternité ne fût elle-même l'effet de la solidité des matériaux offerts par la nature. C'est le Nil que nous avons vu étalé devant nous qui aurait donné l'idée de la ligne droite, au propre et au figuré (dans l'acception de règle de conduite).

Par ailleurs, nous avons pu apercevoir que le Nil c'était l'Égypte, qu'il n'y a pas d'Égypte viable sans le Nil, vu qu'il était son fleuve, son unique cours d'eau, dans ce pays où il ne pleuvait pas et où toute vie dépendait de lui, et du soleil qui en colorait les produits.

Le Nil « un » a engendré, dit-on, le besoin du pouvoir *un*, c'est-à-dire centralisé, de façon à répartir avec vigueur, au profit de tous, les bienfaits de l'eau par le moyen de l'irrigation.

Le Nil, prétend-on, a produit la monarchie, parce qu'il fallait une tête ferme et stable, et le fonctionnarisme, parce qu'il fallait à côté de la tête toute une organisation afin de parvenir à mettre au travail raisonné et coordonné ce pays qui s'étire sur plus de mille kilomètres. L'indispensable irrigation était l'œuvre de l'Administration. Le Nil a en outre — c'en est une conséquence — fait naître la notion morale de solidarité et d'altruisme sous toutes leurs formes. Sinon on ne pouvait aboutir qu'à la sécheresse, au dénuement, à la détresse.

Au même titre qu'il a donné naissance à la Morale, à la Politique administrative et au Droit, le Nil l'a aussi fait pour la géométrie, en tant que science du calcul et de la mesure des terrains, rendue nécessaire pour la remise en ordre rapide des domaines après l'inondation de chaque année. La géométrie est apparue empiriquement, mais elle avait atteint le niveau scientifique, comme l'ont affirmé les Grecs.

C'est là, proclame-t-on, un exemple irrécusable d'un déterminisme géographique irrésistible. Peut-on l'accepter? Oui, à condition de reconnaître la part de cet autre élément déterminant: l'homme, que le pays a régi, mais qu'il a régi à son tour avec méthode et volonté.

L'essentiel pour nous, en cette phase de l'argumentation, le

voici sous forme d'une question décisive: comment, ce qu'on a appelé l'absolutisme unitaire de l'époque (où tout est *un*, c'est-à-dire uniformément imposé) a-t-il pu s'accommoder du préten-
du polythéisme?

On aperçoit que cet absolutisme n'a pas été « absolu »; il n'a pas tout réglementé d'autorité, il a laissé certaines latitudes, en dehors des impératifs administratifs; enfin, et corrélativement, le polythéisme a dû être atténué dans ses racines.

Face à la centralisation conçue comme n'étant pas, et ne pouvant pas, être tyrannique, l'individualisme juridique a existé, avec des effets religieux, en ce sens qu'il n'y avait pas de culte de famille (culte des ancêtres), pas d'esprit grégaire, et que pour organiser un culte funéraire, consistant essentiellement en des offrandes, on pouvait s'entendre conventionnellement, contractuellement, avec n'importe qui. Le pouvoir central était garant de l'exécution des clauses librement débattues.

Il a aussi existé dès lors ce que nous pouvons appeler un individualisme religieux, mais qui devait se concilier avec la centralisation, attitude génératrice d'une admirable tolérance (en principe, car il y a eu des exceptions, mais celles-ci plus que jamais confirmaient la règle générale). Il était conforme aux idées fondamentales qu'il y eût un culte (rendu partout au nom du Roi, lui-même représentant des dieux, et par excellence du dieu solaire), mais les modalités de représentation et d'exécution pouvaient différer. C'est qu'à l'origine de tout, il y avait eu non pas un Être, qui aurait tout fait de rien, mais une Chose, le « Noun », qu'on peut se figurer *mutatis mutandis* comme une nébuleuse aqueuse, d'où par une concentration d'énergie, a surgi un être (il y en a donc eu un, mais au deuxième temps) qui a tout ordonné, dans et par le « Noun ». Cette entité, avec ses moyens de procéder, les centres religieux, n'importe où, ont eu la faculté de se l'imaginer « selon leurs désirs ». Le point capital étant, d'après la dogmatique rappelée, qu'il y eût un culte de fondement identique, car il fallait coopérer à l'entretien du dispensateur de notre vie qui se « fatigue » pour cela, et qu'il importe de maintenir dans son efficacité, pour le monde et surtout pour l'Égypte.

Plus important encore, est que, par-dessus tout, l'attitude morale ait compté. La pensée égyptienne est essentiellement une éthique de haute intellectualité au service des hommes. Comme l'a écrit le Chanoine DRIOTON, « les préoccupations culturelles même passent au second plan ». La « rectitude morale » prévaut.

L'UNITÉ réside dans le point de départ (le « Noun » avec un démiurge qu'on s'est représenté diversement) et dans la phase d'aboutissement qui est l'excellence morale. Tous, du Roi au particulier, doivent viser à la réalisation de « Maât », cette notion suprême qui englobe (comme signalé) l'Ordre, l'Harmonie, la Justice et la Vérité. Quant à la diversité, elle trouve ses sources dans les modalités de la conception et les variétés de l'expression.

On en inférera que, de préférence à polythéisme, il convient de parler d'une pluralité théologique, et mieux, d'un pluralisme théologique, puisqu'il y avait eu une systématisation dans ce sens, comme nous allons avoir la possibilité de nous en faire une idée.

Après que les grandes lignes de la culture et de la civilisation de l'Égypte eurent été rappelées, et que les communications eurent été achevées, nous nous sommes mis en route pour la croisière, dont nous attendions l'illustration de ce qui avait été exposé.

Les principaux sites.

Nous avons visité Saqqarah, admirable comme première réalisation de l'architecture de pierre, et admirable en raison des anastyloses qu'y a réalisées Jean-Philippe LAUER. Or, Saqqarah, ce n'est que la nécropole de l'antique Memphis (Notre documentation est quasi exclusivement une documentation de cimetière! Tout le reste est perdu, à part quelques bribes dont il nous faut tirer le maximum).

Memphis, la capitale d'Ancien Empire, a été complètement ravagée; on voit sur son emplacement comme une vaste palmeraie où quelques pièces archéologiques attestent l'existence d'une ville importante qui, à travers toute l'histoire égyptienne, a dû être la grande métropole commerciale et militaire du pays. Ptah

en était le dieu tutélaire, et c'est vraisemblablement le nom de son temple qui a servi aux étrangers, par métonymie, à désigner la ville elle-même, et puis l'« Égypte » (αἴγυπτος < « hetkaptah »).

Un document exceptionnel (la « Pierre de Chabaka ») décrit l'activité démiurgique de Ptah qui, sorti du Noun, a *pensé* le monde à organiser et l'a fait par la parole, expression de sa *volonté*. Dieu de la capitale, il est assimilé, à la fin du texte, au Roi qui, ayant opéré la centralisation, a subvenu à l'entretien du culte dans tous les centres, quels qu'aient été ces centres et leurs façons de se représenter l'être primordial (initialement surgi du « Noun ») : « ... il a fait les villes, organisé les nomes, placé *les* dieux (qui sont son œuvre) dans leurs lieux de culte et fixé leurs offrandes. C'est à la satisfaction de leurs cœurs (= à leurs désirs) qu'il a administré leurs lieux de culte et configuré leurs corps (leurs aspects). C'est ainsi que les dieux sont entrés dans leurs corps, à savoir dans tout bois, dans tout minéral, dans toute argile ou toute (autre) matière produite par la terre, et en quoi ils se sont manifestés. C'est ainsi que les dieux et leurs « ka » (forces vitales) ont été joints à lui (ont formé un tout avec lui, par qui ils avaient été produits) satisfaits d'être unis au Maître des Deux Terres (le Roi) ». Le dieu Ptah de la capitale s'identifie de la sorte au Roi.

Peu importe la diversité de représentation des dieux, il ne s'agit que de leur mode de manifestation sous la dépendance (et avec l'aide) de l'être originaire: ici, Ptah, puisqu'on est dans la capitale, mais les autres centres ont pu se le figurer à leur manière.

Sur le plateau de Ghizé, les visiteurs de la Grande Pyramide ont été attentifs à la constatation que les couloirs et les chambres, tels qu'ils existent, avec des moyens prévus d'aération, ne peuvent résulter d'un amoncellement brut, empirique, irréfléchi, de blocs de pierre: l'élaboration atteste le travail de l'esprit. Du point de vue social, l'édification de pareilles constructions n'est pas — contrairement à ce qui a été prétendu — l'effet d'un asservissement inconditionnel de la population. Les indices possédés nous font admettre qu'on pratiquait le louage de services, et qu'il y avait donc à l'époque une main-d'œuvre libre (à diffé-

rencier sûrement des prisonniers de guerre, dont le statut devait être autre).

A Abydos, le temple de Séthi I^{er} qui est d'une notable finesse sculpturale, culminait pourrait-on dire, dans l'offrande de « Maât », par le Roi, à la divinité. Mais la conception sublimée du culte n'a jamais éliminé en Égypte son aspect matériel, car tout est dans tout. Le divin est immanent au monde; il en est une substance épurée, mais toujours dans le monde. Semblablement, par opposition au merveilleux chrétien qui, par exemple, fait fi du sexe, c'est par le sexe, au contraire, que se caractérise le merveilleux égyptien comme le prouve la naissance « miraculeuse » d'Horus véhiculée par la légende d'Osiris et d'Isis.

Dans le couloir latéral, nous avons contemplé la célèbre liste des Rois auxquels, depuis Ménès, Séthi I^{er}, assisté de son fils, le futur Ramsès II, fait rituellement, symboliquement, l'offrande. Mais la liste n'est pas complète. Il est caractéristique de ne pas y lire le nom d'Hatshepsout, d'Aménophis IV, et certainement d'autres; ce qui signifie que dans ce temple consacré à Osiris, on sent planer l'ombre d'Amon (autrement dit l'influence politique de Karnak), comme le montre le sanctuaire central qui y a été aménagé en sa faveur. Quant à Séthi I^{er}, il était le fils de Ramsès I^{er}, valeureux général sans doute, mais non de sang royal. On saisit par le texte d'une inscription dédicatoire que Séthi I^{er} a tenu à affirmer avec vigueur que, régulièrement installé, son père était Roi à part entière, avec les honneurs divins afférents à la fonction; et a fortiori lui-même, héritier légitime de ce Roi. De toute façon, il a incluí ce père dans la liste des bénéficiaires de ses offrandes, sans oublier sa propre personne! Lorsqu'on approfondit l'analyse des scènes ainsi figurées, on aperçoit qu'il n'y a pas que la piété qui les a suscitées!

Le Temple d'Hator à Dendéra se profile, à la lisière du désert, sur une splendide nature. Quoique de construction tardive (époque gréco-romaine), il nous procure un spécimen de sanctuaire authentiquement égyptien, car conforme aux traditions (comme c'est aussi le cas à Edfou). Hathor est la déesse de l'amour et de la joie, et par conséquent du chant et de la danse. Le « sistre » est un instrument de musique qui lui est cher; aussi

est-ce de ce sistre que sont ornés les vingt-quatre chapiteaux (dits chapiteaux hathoriques) de la grande salle hypostyle. Une des fêtes prévues en son honneur était celle de l'« ivresse », où l'officiant remplaçant le Roi, exécutait une danse aux accords d'un cantique pourvu d'un refrain, dont les paroles sont conservées :

- « Le pharaon vient pour danser ;
- » Il vient pour chanter.
- Dame souveraine, vois comme il danse,
- Épouse d'Horus, vois comme il saute !
- » Le pharaon aux mains adorantes,
- » Aux doigts purs,
- Dame souveraine, vois comme il danse,
- Épouse d'Horus, vois comme il saute »,
- et ainsi de suite (trad. SAUNERON).

Toutes les manifestations de l'existence peuvent se rencontrer dans un temple égyptien ; l'hommage ici rendu à la déesse Hathor, l'est à la vie considérée sous un angle joyeux. Mais Hathor, caractérisée par ces attributs, n'en participe pas moins du potentiel divin total.

A Louxor, le temple a belle allure avec son sanctuaire et sa grande cour datant d'Aménophis III (XV^e s. av. J.-C.), qu'introduit la haute colonnade (achevée à la fin de la XVIII^e dynastie), elle-même précédée de la Cour et du pylône de Ramses II. Or, il n'était qu'une dépendance du temple par excellence d'Amon, celui de Karnak, à quatre kilomètres au Nord.

Le temple de Karnak, complexe s'il en est, est vaste et écrasant, car des générations de Souverains ont voulu magnifier, dans et par la pierre, le prestige dont ce temple jouissait, et témoigner de leur dévotion à Amon, ancien dieu local devenu dynastique et impérial : le « Roi des dieux ».

Mais précisément, privilégier une théologie et favoriser un clergé, revient à contrecarrer le pluralisme religieux que nous avons décelé comme substrat des conceptions égyptiennes en la matière. Il en est résulté, de fait, l'établissement de la théocratie thébaine, avec appel à l'oracle d'Amon pour trancher les questions d'intérêt général, comme aussi celles de la vie courante,

sans qu'on puisse assurer que le procédé fût exclusif de la justice traditionnelle.

L'Ouest de Thèbes était réservé aux morts. On « abordait » sur cette rive après avoir traversé le fleuve; aussi, aborder a-t-il acquis le sens de « mourir », et le fleuve, de son côté, a certainement laissé des traces dans la manière dont les classiques ont dépeint les enfers.

On trouve sur cette rive, en dehors des tombes creusées dans la falaise, les temples « funéraires » royaux d'Aménophis III (dont il ne reste que les célèbres colosses, dits de Memnon, qui en flanquaient l'entrée); de Ramsès III (Médinet-Habou), de Ramsès II (le Temple d'Osymandias ou Ramesseum), ceux de Séthi I^{er} (à Gourna) et de la Reine Hatshepsout dans le cirque de Deir el-Bahari, d'une conception architecturale extraordinaire (mais déparé actuellement par des restaurations en béton).

Les tombes royales auxquelles ces constructions servaient donc de temples « funéraires » sont dans le Biban el-Molouk ou « Vallée des Rois ». Cette vallée est désertique, aride au possible, véritablement morte. Et pourtant on avait la certitude que les Rois qu'on y ensevelissait, dans les « syringes », allaient dominer les affres de la mort et vaincre les inimaginables difficultés, les épouvantables épreuves, d'un au-delà ténébreux, par où il leur fallait passer, pour rejoindre le soleil et réapparaître avec lui, cette fois pour l'éternité, en assurant la prospérité du pays.

Quelle différence entre ces scènes déconcertantes, voire terrifiantes, et celles des particuliers, qui tranchent par la vivacité de leurs coloris et l'intérêt documentaire qu'elles éveillent, puisqu'elles dépeignent le séjour des vivants.

Signalons que c'est là, au pied de la falaise, dans le village des ouvriers de la nécropole, qu'on a découvert l'inégalable documentation qui nous transmet des aperçus on ne peut plus suggestifs sur la vie des travailleurs et leurs droits.

Et le voyage s'est poursuivi vers l'amont. Le temple d'Edfou est le pendant de celui de Dendéra, de la même époque; le culte y était rendu à Horus, qu'Hathor (« l'épouse d'Horus ») allait solennellement visiter.

Avant Edfou, nous avons fait halte à Esna, et puis à Kom-Ombo, dont les temples peuvent aussi être mis en parallèle, mais pour d'autres raisons. Le temple d'Esna (dont il ne reste que la salle hypostyle, dans une cuvette en contrebas de la ville actuelle) est dédié à Khnoum, le démiurge « potier », et à sa parèdre Neith, également démiurge, dont le centre culturel était Saïs, dans le Delta. Ainsi, conformément à l'optique égyptienne, la démiurgie, ou mise en ordre de l'Univers, pouvait être attribuée aussi bien à une divinité féminine que masculine. Les colonnes du temple sont couvertes d'inscriptions qui nous livrent le texte d'hymnes à Khnoum inconnus par ailleurs.

Le temple de Kom-Ombo est très bien situé, en évidence sur un promontoire; l'arrivée en bateau y est des plus pittoresque. Ce temple est en réalité double, construit de façon à fournir un accès direct, à travers toutes les pièces, aux deux sanctuaires juxtaposés, consacrés à Haroéris, dieu des espaces lumineux, et à Sobek (ou Souchos), le crocodile, dieu de la terre et des fonds fangeux. Ces entités sont complémentaires dans l'idée que les Égyptiens se faisaient du divin immanent au monde.

Profitons-en pour insister sur le fait que, au même titre qu'il n'y avait pas d'idolâtrie, les statues servant de réceptacle aux « âmes », ce qui revient à dire à l'esprit, des dieux, il n'y avait pas non plus, à proprement parler (exception faite de pratiques aberrantes comme il peut y en avoir partout) de zoolâtrie, les animaux n'étant que les images, ou les symboles, des divinités, et partant, parfois, des emblèmes locaux.

En arrivant à Assouan, on entrevoit, du fleuve, les coulées de sable doré au soleil, qui viennent reposer sur les falaises nilotiques. Du haut de celles-ci, on sent l'Afrique avec ses immenses déserts, et on découvre le lit du Nil encombré d'affleurements granitiques parfois énormes, qui créent le verrou de la cataracte. Celle-ci sert tout naturellement de frontière entre l'Égypte et le Sud, transformé maintenant par le grand barrage en un énorme lac de retenue.

L'Afrique est évoquée en ce lieu par les appellations « Éléphantine » et « Assouan », et par les souvenirs que conservent

les tombes de véritables expéditions faites dans les régions lointaines.

« Éléphantine » est la traduction grecque de « abou » (devenu « iéb » à la basse époque) qui désignait l'éléphant ou l'ivoire en provenance des contrées tropicales, et « Assouan », nom égyptien conservé par les Arabes, était la place marchande où se faisaient les opérations de « vente » pour les produits exotiques, tels l'ébène, les plumes d'autruche, ...

Rappelons pour terminer que c'est sur l'« Ile d'Éléphantine » qu'ont été découverts les célèbres papyri araméens qu'y ont laissés les familles juives appartenant à la garnison chargée de protéger la frontière méridionale de l'Empire perse, au début du V^e s. av. J.-C.

Nombreux sont les collègues qui ont profité de la circonstance pour se rendre en avion jusqu'à Abou-Simbel; cependant que d'autres, ayant vogué en felouque vers l'île de Séhel, y ont observé la cataracte de près, examiné au passage les innombrables graffiti dont les blocs sont couverts, et étudié au sommet la fameuse « stèle de la famine ».

Nous avons tous pu être amenés avant cela sur la petite île où ont été réédifiés, à l'abri des flots, après avoir été déplacés pierre par pierre, tous les monuments de Philae (spécialement le Temple d'Isis et le kiosque de Trajan); c'est là le résultat d'un exploit technique et archéologique d'une suprême valeur.

Ce n'est pas sans émotion que nous parlons d'Isis à Philae, Isis la bonne mère qui savait tenir tendrement dans ses bras son fils Harpocrate (« Horus l'enfant »). Nous avons fait notre pèlerinage à son temple et à elle-même, comme d'autres l'ont fait jusqu'à l'ultime instant où s'est éteinte la flamme culturelle de l'antique Égypte, là à l'endroit où nous nous trouvions. Nous y sommes venus en curieux, mais les autres auxquels nous pensons, les Blemmyes, venaient avec une touchante et fidèle dévotion. Ces nomades du Sud-Est de la vallée avaient fait plusieurs fois des incursions en Égypte; ils avaient été séduits par Isis, et lui avaient voué un culte tenace. Lorsque, aux environs de 535 (de notre ère), Justinien (si cher à nos collègues romanistes pour leur avoir transmis le « Corpus Juris Civilis », cette vénérable

somme du droit romain) eut mis fin au culte d'Isis (comme à tous les autres cultes ancestraux) en faisant expulser ses prêtres, les Blemmyes mus par un attrait nostalgique sont revenus longtemps encore sur les lieux. Mais l'approche d'Isis qui avait rayonné des millénaires durant sur le Nil et sur les pays voisins, et qui avait imprégné le monde méditerranéen comme la civilisation égyptienne, fut irrémédiablement rendue impossible. Le Temple d'Isis à Philae avait soutenu les dernières résistances aux forces nouvelles ...

La féerie des réceptions à l'orientale.

Voilà l'aspect culturel du voyage qui nous a permis de nous retremper dans une atmosphère qui n'est pas l'Occident, trop facilement jugé comme possédant le primat de la civilisation, du droit, de la politique, de la religion, ... L'autre aspect est celui du faste propre à l'Orient. Nos collègues du Caire sont de grands seigneurs qui nous ont accueillis avec magnificence.

La Faculté de Droit nous a offert un banquet d'apparat dans la grande salle du dernier étage de l'Hôtel « Penta » où nous avons nos chambres face aux Pyramides de Ghizé. Une autre fois, c'est le Professeur MARSFAWI en personne qui nous a reçus dans une très vivante auberge de la campagne du Caire, le long d'un des canaux d'irrigation qui apporte, avec l'eau, la richesse à la région. Une réception avait également été prévue en notre honneur par les autorités administratives dans les luxuriants jardins du Gouverneur de Ghizé, non loin du Sphinx.

C'est ensuite que nous avons remonté le Nil, accompagnés de plusieurs professeurs de la Faculté de Droit, et en particulier de Mr Abou TALEB, ex-Président du Parlement qui, en cette qualité, a fait en sorte que notre croisière fût véritablement convertie en une féerie de réceptions à l'orientale.

A Abydos, les autorités locales étaient présentes pour nous rendre leurs devoirs. A Dendéra, le Gouverneur de Qéna nous a offert des rafraîchissements et a voulu nous retenir à déjeuner, mais nous n'avons pu accepter cette charmante proposition parce que nous étions attendus à bord. Le lendemain, le Maire de

Louxor nous recevait avec luxe, et musiques et danses, dans les jardins de l'Hôtel ultra-moderne de l'Île des Bananes. Et enfin, à Assouan, le Gouverneur avait fait préparer pour nous, dans le spacieux réfectoire de l'Old-Cataract, qui ressemblait à une pièce décorée dans un Palais des Mille et une Nuits, un thé aux innombrables gâteaux et friandises, agrémenté d'un spectacle de chants et danses folkloriques de la plus haute qualité. Le tout s'est terminé par une farandole endiablée qui constituait un suprême hommage à la munificence égyptienne, et dont la reprise martelée résonnait à nos oreilles sous la forme d'un exaltant « il y a là Rê ». Oui, c'est le soleil dispensateur de lumière et joie qui accordera à nos hôtes « Vie - Santé - Force » pour toujours !

Mais bien que nous nous soyons trouvés sur une terre qui de tout temps a aspiré à l'éternité, il nous fallait mettre un terme à l'éblouissant séjour que nous faisons dans la vallée du Nil. Nous avons adressé aux Autorités académiques et administratives, au Président Abou TALEB et à notre ami MARSFAWI, de tout vifs remerciements, en ajoutant: « Prospérité au pays qui nous a conviés à vivre, sur son sol, d'inoubliables moments à l'unisson de l'âme et de l'esprit de la fascinante Égypte pharaonique et de la lumineuse Égypte gréco-romaine ».

Quant à notre Société, elle a gagné de la vigueur dans cette bénéfique ambiance: sa continuité est assurée, différents projets se dessinant, enchanteurs, à l'horizon. Nous aurons la joie de nous réunir l'année suivante à Athènes, à l'invitation du Professeur Panagiotis DIMAKIS qui a proposé comme thème général: « Eros et le droit » !